

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 31 mars à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 25 mars, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Guylaine YHARRASSARRY, Christian TALLIO, Frédérique SIMON, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOCH, Catherine MANZANARÈS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Éric COUVEZ pouvoir à Jérôme SULIM, Baghdadi ZAMOUM pouvoir à Sarah TENDRON, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Joao DE OLIVEIRA pouvoir à Farida REBOUH, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK, Newroz CALHAN pouvoir à Jean-Pierre FROMONTEIL, Léa MARIÉ pouvoir à Laurent FOUILLOUX, Sébastien ALIX pouvoir à Catherine MANZANARÈS

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique TALLÉDEC

DÉLIBÉRATION : 2025-025

OBJET : MANDAT SPÉCIAL ÉLUS - DÉPLACEMENT A AVIGNON AU FESTIVAL D'AVIGNON ET AUX JOURNÉES NATIONALES LES RENCONTRES D'AVIGNON

DÉLIBÉRATION : 2025-025
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : MANDAT SPÉCIAL ÉLUS - DÉPLACEMENT A AVIGNON AU FESTIVAL D'AVIGNON ET AUX JOURNÉES NATIONALES LES RENCONTRES D'AVIGNON

RAPPORTEUR : Marcel COTTIN

Les élus peuvent être amenés à représenter la Ville sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions alors, en vertu des articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du CGCT, doivent faire l'objet préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil Municipal, à des élus nommément désignés.

L'association nationale Les Rencontres d'Avignon a invité l'Adjointe à la culture, Madame Frédérique SIMON et la Conseillère municipale déléguée aux pratiques culturelles, Madame Léa MARIÉ à participer aux journées nationales 2025 organisées par l'association et à représenter la Ville de Saint-Herblain. Ces journées se dérouleront du 15 au 18 juillet 2025 à Avignon et accueilleront des colloques, des tables-rondes et des ateliers de programmation artistique.

A cette occasion et dans le cadre des prochaines programmations de spectacles du théâtre ONYX, l'Adjointe à la culture, Madame Frédérique SIMON et la Conseillère municipale déléguée aux pratiques culturelles, Madame Léa MARIÉ se rendront également au Festival d'Avignon sur la période du 12 au 17 juillet 2025, celui-ci se déroulant du 5 au 26 juillet 2025.

L'association nationale Les Rencontres d'Avignon n'étant pas agréée pour la formation des élus et le festival étant hors commune, le Conseil Municipal doit octroyer un mandat spécial aux élus susmentionnés.

Aussi pour répondre à cette obligation réglementaire, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'octroyer un mandat spécial à l'Adjointe à la culture, Madame Frédérique SIMON ainsi qu'à la Conseillère municipale déléguée aux pratiques culturelles, Madame Léa MARIÉ pour leur participation en qualité de représentantes de la Ville de Saint-Herblain au Festival d'Avignon et aux journées nationales organisées par l'association nationale Les Rencontres d'Avignon sur la période du 12 au 17 juillet 2025, à Avignon ;
- d'autoriser la prise en charge et le remboursement des frais afférents à ce mandat spécial prévus à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

40 voix POUR

3 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 31/03/2025

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique TALLÉDEC

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 03/04/2025

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : 04/04/2025